



RETRAITE CONSULTING

Bilan Retraite

Retraite Consulting

Etude réalisée sur une base d'évaluation du 2 mai 2014

*A l'attention de
Monsieur & Madame DUPONT*

Sommaire

SYNTHÈSE	1
Synthèse des prestations retraite	2
Synthèse des garanties prévoyance	3
RETRAITE - MONSIEUR DUPONT	4
Reconstitution de carrière	5
Détail des prestations retraite	6
Pension de base	7
Revenu annuel moyen (SAM ou RAM)	9
Nombre de trimestres d'assurance	10
Comparatif retraite	11
RETRAITE - MADAME DUPONT	13
Reconstitution de carrière	14
Détail des prestations retraite	15
Pension de base	16
Revenu annuel moyen (SAM ou RAM)	18
Nombre de trimestres d'assurance	19
Comparatif retraite	20
PRÉVOYANCE - MONSIEUR DUPONT	22
Garanties prévoyance	23
PRÉVOYANCE - MADAME DUPONT	25
Garanties prévoyance	26

SYNTHÈSE

Synthèse des prestations retraite

Monsieur DUPONT, vous envisagez de partir à la retraite à **65 ans (le 1er septembre 2023)**.

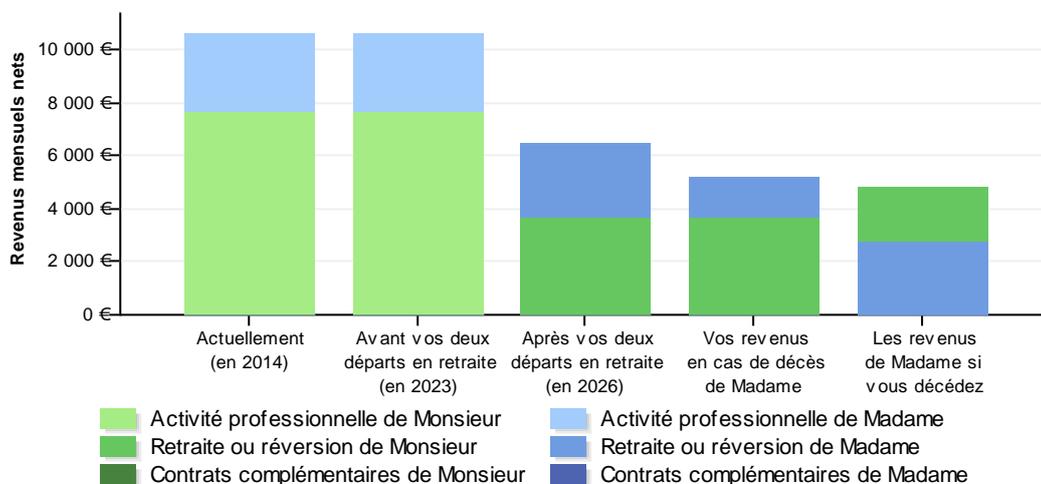
Madame DUPONT, vous envisagez de partir à la retraite à **65 ans (le 1er mai 2026)**.

	Monsieur	Madame
Revenu professionnel net mensuel (1)	7 712 €	2 918 €
Retraite nette mensuelle	3 710 €	2 789 €
Régime(s) de base	1 309 €	1 641 €
Régime(s) complémentaire(s)	1 522 €	977 €
Régime(s) supplémentaire(s)	879 €	171 €
Taux de remplacement des revenus	48 %	96 %
Pension de réversion nette de charges sociales (2)	2 032 €	1 477 €
Taux de réversion	55 %	53 %

(1) Le taux de charges applicable sur votre revenu professionnel brut correspond aux charges couramment constatées pour votre profession.

(2) Pour un décès survenant après le départ en retraite.

Le graphique suivant met en évidence l'évolution de vos revenus mensuels suite à vos départs en retraite.



Monsieur DUPONT					
Départ en retraite à ...	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Retraite nette mensuelle (Régimes obligatoires)	3 097 €	3 395 €	3 710 €	3 926 €	4 146 €
Taux de remplacement (*)	40 %	44 %	48 %	51 %	54 %
Madame DUPONT					
Départ en retraite à ...	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Retraite nette mensuelle (Régimes obligatoires)	2 422 €	2 605 €	2 789 €	2 962 €	3 137 €
Taux de remplacement (*)	83 %	89 %	96 %	102 %	108 %

(*) Ce taux de remplacement n'intègre pas les pensions et rentes des contrats collectifs et personnels dont les montants ne sont pas connus pour un départ en retraite différent de celui fixé.

Synthèse des garanties prévoyance

Nous avons étudié vos garanties en cas de survenance du risque le 01/06/2014.

Garanties décès

	Monsieur			Madame		
	Capitaux décès nets (pour le foyer)	Pension de conjoint annuelle	Rente éducation annuelle	Capitaux décès nets (pour le foyer)	Pension de conjoint annuelle	Rente éducation annuelle
Régime professionnel obligatoire	62 288 €	12 997 €	14 310 €	43 498 €	2 566 €	0 €
Régime de base	5 697 €	0 €	0 €	9 387 €	0 €	0 €
Régime complémentaire	56 591 €	12 997 €	14 310 €	34 111 €	2 566 €	0 €
Total des garanties décès	62 288 €	12 997 €	14 310 €	43 498 €	2 566 €	0 €

Garanties incapacité

	Monsieur				Madame			
	Du 1er au 15ème jour	Du 16ème au 90ème jour	Du 91ème à 1 an	De 1 an à 3 ans	Du 1er au 15ème jour	Du 16ème au 90ème jour	Du 91ème à 1 an	De 1 an à 3 ans
Indemnités journalières	63 €	63 €	158 €	127 €	126 €	126 €	63 €	0 €
Régime professionnel obligatoire	63 €	63 €	158 €	127 €	126 €	126 €	63 €	0 €
Total des indemnités journalières	63 €	63 €	158 €	127 €	126 €	126 €	63 €	0 €
Revenus professionnels journaliers	254 €	254 €	254 €	254 €	96 €	96 €	96 €	96 €
Taux de couverture des revenus	25 %	25 %	62 %	50 %	131 %	131 %	66 %	0 %

Garanties invalidité

	Monsieur			Madame		
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Rente invalidité annuelle	7 134 €	45 561 €	66 846 €	9 111 €	15 184 €	28 342 €
Régime professionnel obligatoire	7 134 €	45 561 €	66 846 €	9 111 €	15 184 €	28 342 €
Total des garanties invalidité	7 134 €	45 561 €	66 846 €	9 111 €	15 184 €	28 342 €
Revenus professionnels annuels	92 547 €	92 547 €	92 547 €	35 021 €	35 021 €	35 021 €
Taux de couverture des revenus	8 %	49 %	72 %	26 %	43 %	81 %

RETRAITE - MONSIEUR DUPONT

Reconstitution de carrière

Monsieur DUPONT

Données personnelles

Monsieur DUPONT, vous êtes né le 1er septembre 1958.
Vous êtes marié, vous avez 3 enfants, dont 1 sera à votre charge à votre départ en retraite.

Carrière

Vous avez exercé ou vous exercez les activités professionnelles suivantes :

01/01/1982-31/08/2023	Chirurgien
01/01/1994-31/08/2023	Chirurgien

Vous envisagez de partir à la retraite le 1er septembre 2023, à 65 ans.

Détail des périodes d'activité

Chirurgien du 01/01/1982 au 31/08/2023

Vous exercez la profession de chirurgien depuis le 01/01/1982.
Votre revenu brut annualisé en 1982 s'élevait à 2 987 F. En 2014, il s'élevait à 22 788 €.
Vous envisagez de cesser cette activité le 31/08/2023 à votre départ en retraite (à 65 ans).

IRCANTEC

Classique

Date d'adhésion :

01/01/1982

Nombre de points :

4 462, au 31/12/2012

Chirurgien du 01/01/1994 au 31/08/2023

Vous exercez la profession de chirurgien depuis le 01/01/1994.
Votre revenu net annualisé en 1994 s'élevait à 1 000 F. En 2014, il s'élevait à 75 000 €.
Vous envisagez de cesser cette activité le 31/08/2023 à votre départ en retraite (à 65 ans).

CARMF

Nombre de points acquis avant 1991 :

0, au 31/12/2012

Nombre de points acquis depuis 1991 :

126, au 31/12/2012

Conventionné (ASV) :

Oui

Nombre de points :

507, au 31/12/2012

Détail des prestations retraite

Monsieur DUPONT

Prestations versées par les régimes obligatoires

Vous souhaitez prendre votre retraite le 01/09/2023.

Vous percevrez votre retraite :

- le 01/09/2023 au titre des régimes des salariés (Sécurité Sociale, ARRCO, AGIRC), des artisans, des commerçants, des exploitants agricoles, des fonctionnaires
- le 01/10/2023 au titre des régimes des professions libérales

Les prestations de retraite présentées ci-dessous, déterminées en fonction de la réglementation actuelle, vous seront versées par les régimes obligatoires à votre départ en retraite. Ces prestations se substituent à vos revenus d'activité mais ne seront probablement pas équivalentes.

Le calcul de votre future retraite vous permet donc d'évaluer si votre pouvoir d'achat sera maintenu après votre cessation d'activité. Vous pouvez alors anticiper un éventuel décalage entre votre train de vie actuel et futur en prenant dès à présent les dispositions permettant de diminuer ou de supprimer cet éventuel écart de revenus.

REGIME / CAISSE	Nb. de points	Valeur du point	Retraite théorique mensuelle	Coefficient	Major. / enfants	Retraite versée mensuelle (Brut)	Taux de réversion
Régime général SS			868 €	0,900	10,00 %	859 €	54 %
CNAVPL	13 122	0,5620	615 €	0,900	0,00 %	554 €	54 %
Total régimes de base			1 483 €			1 413 €	
IRCANTEC	7 631	0,4746	302 €	0,920	10,00 %	306 €	50 %
CARMF depuis 1991	189	77,4000	1 219 €	1,000	10,00 %	1 341 €	60 %
Total régimes complémentaires			1 521 €			1 647 €	
ASV - CARMF	797	13,0000	863 €	1,000	10,00 %	949 €	50 %
Total régimes supplémentaires			863 €			949 €	

Revenu mensuel brut de fin de carrière	10 124 €
Soit un revenu net de ...	7 712 €
Pension de retraite mensuelle brute	4 009 €
Soit une pension de retraite nette de ...	3 710 €
Réversion maximale brute	2 196 €
Soit une réversion maximale nette de ...	2 032 €

La réversion calculée correspond à la réversion maximale que percevrait votre conjoint à votre décès ; c'est-à-dire la pension qui lui serait versée dans le cas où vous décéderiez durant votre retraite. Le calcul ne tient pas compte des éventuelles conditions nécessaires à l'attribution de cette réversion (conditions de ressources personnelles du conjoint, partage entre les ex-conjoints).

Pension de base

Monsieur DUPONT

La pension de base du régime général de la **Sécurité Sociale** s'établit à partir de la formule suivante :

Salaire annuel moyen x Taux de la pension x (Nombre de trimestres Sécurité sociale / Durée de référence)

Salaire annuel moyen (SAM)

Le salaire annuel moyen (SAM) correspond à la moyenne des salaires que vous avez perçus au cours des "meilleures années" de votre carrière (autrement dit, vos salaires les plus élevés).

Néanmoins, seule la part de vos salaires inférieure au plafond de la Sécurité sociale est retenue.

Pour tenir compte de l'inflation, les salaires sont ensuite revalorisés au moyen de coefficients fixés par la Sécurité sociale.

Le nombre d'années à retenir varie de 10 à 25, en fonction de l'année de naissance de l'assuré.

Monsieur DUPONT, vous êtes né en 1958, le SAM sera donc calculé sur les 25 meilleures années.

Votre **SAM** s'élève à **21 872,66 €**

Nombre de trimestres Sécurité Sociale

Le nombre de trimestres Sécurité Sociale correspond au nombre de trimestres accomplis et validés, augmentés d'éventuelles majorations.

Nombre de trimestres Sécurité Sociale acquis par cotisation (1)	159
Nombre de trimestres acquis par majoration (2)	0
Nombre total de trimestres Sécurité Sociale	159

(1) Le nombre de trimestres acquis par cotisation est fonction du niveau de revenu.

(2) Il s'agit des majorations de trimestres pour les parents (8 trimestres par enfant et 8 trimestres supplémentaires pour l'éducation d'un enfant handicapé), et pour les assurés liquidant leur retraite après l'âge d'ouverture des droits majoré de 5 ans, sans avoir acquis le nombre de trimestres nécessaires (2,5 % par trimestre d'ajournement après cet âge).

Durée de référence

Monsieur DUPONT, vous êtes né en 1958 et souhaitez partir en retraite en 2023 ; votre durée de référence s'élève donc à **167 trimestres**.

Taux de la pension

Le taux de la pension dépend du nombre de trimestres acquis au titre de la Sécurité Sociale (et le cas échéant, au titre de l'ensemble des régimes de base) et de l'âge de départ en retraite.

Nombre de trimestres

Nombre de trimestres Sécurité Sociale	159
Nombre de trimestres acquis dans d'autres régimes de base	0
Nombre de trimestres tous régimes confondus	159
Nombre de trimestres exigés	167

Taux de la pension

Vous envisagez de partir à la retraite à **65 ans**. A cette date, vous aurez acquis un nombre de trimestres insuffisant (159). Le taux de votre pension sera donc réduit à concurrence de 0,6250 % par trimestre manquant.

Nombre de trimestres manquants (pour atteindre le nombre exigé)	8
Durée (en trimestres) séparant votre départ en retraite et l'âge d'obtention du taux plein	8

Le nombre de trimestres manquants le plus favorable étant retenu, votre décote sera calculée sur la base de 8 trimestres ; le taux de votre pension sera donc de 45,00 %.

Montant de la pension

Compte tenu des informations détaillées ci-dessus, votre **pension annuelle théorique** s'élève donc à **9 371,19 €** soit :

$21\,872,66 \text{ €} \times 45,00 \% \times (159 / 167)$

Par ailleurs, vous avez élevé au moins trois enfants, vous bénéficiez donc d'une majoration de votre pension de 10,00 %.

Votre pension de base brute s'élèvera donc à **10 308,31 € par an, soit 859,03 € par mois**.

Pension de réversion

En cas de décès pendant la retraite, une pension de réversion pourrait être versée à votre conjoint. Elle serait égale à 54,00 % de la pension principale, soit 463,86 € par mois, si ses ressources personnelles ne dépassent pas un plafond mensuel de 1 634,53 €.

Revenu annuel moyen (SAM ou RAM)

Monsieur DUPONT

Le salaire annuel moyen (SAM) correspond à la moyenne de vos 25 meilleurs salaires, inférieurs au plafond de la Sécurité sociale (colonne 4). Pour tenir compte de l'inflation, les salaires sont revalorisés (colonne 6) au moyen de coefficients (colonne 5) fixés par la Sécurité sociale.

Année	Salaires (1) mensuels moyens	Salaires (2) mensuels moyens (€)	Salaires (3) annuels (€)	Plafonds annuels de la Sécurité sociale (4)	Coefficients de revalorisation	Salaires (5) plafonnés revalorisés (€)	Les 25 meilleurs (6) salaires (€)
1982	248,92 F	37,94 €	455,36 €	12 503,87 €	1,933	880,23 €	
1983	924,00 F	140,86 €	1 690,35 €	13 976,53 €	1,824	3 083,19 €	
1984	2 201,67 F	335,64 €	4 027,70 €	15 183,92 €	1,729	6 963,89 €	
1985	6 013,75 F	916,79 €	11 001,48 €	16 272,41 €	1,657	18 229,45 €	18 229,45 €
1986	1 517,42 F	231,32 €	2 775,94 €	17 104,78 €	1,620	4 497,02 €	
1987	7 229,00 F	1 102,05 €	13 224,64 €	17 809,09 €	1,561	20 643,67 €	20 643,67 €
1988	9 769,83 F	1 489,40 €	17 872,81 €	18 348,76 €	1,524	27 238,17 €	27 238,17 €
1989	8 676,92 F	1 322,78 €	15 873,44 €	19 098,81 €	1,470	23 333,97 €	23 333,97 €
1990	7 320,00 F	1 115,92 €	13 391,12 €	19 976,92 €	1,431	19 162,69 €	19 162,69 €
1991	9 139,42 F	1 393,29 €	16 719,54 €	21 001,38 €	1,408	23 541,11 €	23 541,11 €
1992	10 746,92 F	1 638,35 €	19 660,28 €	21 970,95 €	1,364	26 816,62 €	26 816,62 €
1993	16 312,00 F	2 486,74 €	29 840,98 €	22 839,91 €	1,364	31 153,63 €	31 153,63 €
1994	5 325,25 F	811,82 €	9 741,94 €	23 342,99 €	1,339	13 044,47 €	
1995	5 548,33 F	845,83 €	10 150,05 €	23 772,90 €	1,323	13 428,52 €	
1996	6 070,33 F	925,41 €	11 104,99 €	24 577,83 €	1,291	14 336,55 €	
1997	5 621,50 F	856,99 €	10 283,90 €	25 099,21 €	1,277	13 132,55 €	
1998	5 694,00 F	868,04 €	10 416,53 €	25 776,08 €	1,263	13 156,09 €	
1999	5 549,92 F	846,07 €	10 152,95 €	26 471,25 €	1,249	12 681,03 €	
2000	6 355,67 F	968,91 €	11 626,98 €	26 892,01 €	1,243	14 452,33 €	
2001	6 622,83 F	1 009,64 €	12 115,73 €	27 349,35 €	1,218	14 756,95 €	
2002	850,17 €	850,16 €	10 202,00 €	28 224,00 €	1,191	12 150,58 €	
2003	961,25 €	961,25 €	11 535,00 €	29 184,00 €	1,172	13 519,02 €	
2004	1 048,25 €	1 048,25 €	12 579,00 €	29 712,00 €	1,153	14 503,58 €	
2005	1 146,42 €	1 146,41 €	13 757,00 €	30 192,00 €	1,133	15 586,68 €	
2006	1 342,33 €	1 342,33 €	16 108,00 €	31 068,00 €	1,114	17 944,31 €	17 944,31 €
2007	1 250,42 €	1 250,41 €	15 005,00 €	32 184,00 €	1,095	16 430,47 €	16 430,47 €
2008	1 273,58 €	1 273,58 €	15 283,00 €	33 276,00 €	1,083	16 551,48 €	16 551,48 €
2009	1 293,92 €	1 293,91 €	15 527,00 €	34 308,00 €	1,074	16 675,99 €	16 675,99 €
2010	1 415,83 €	1 415,83 €	16 990,00 €	34 620,00 €	1,064	18 077,36 €	18 077,36 €
2011	1 558,58 €	1 558,58 €	18 703,00 €	35 352,00 €	1,055	19 731,66 €	19 731,66 €
2012	1 862,50 €	1 862,50 €	22 350,00 €	36 372,00 €	1,034	23 109,90 €	23 109,90 €
2013	1 899,01 €	1 899,00 €	22 788,06 €	37 032,00 €	1,013	23 084,24 €	23 084,24 €
2014	1 899,01 €	1 899,00 €	22 788,06 €	37 548,00 €	1,000	22 788,00 €	22 788,00 €
2015	1 899,01 €	1 899,00 €	22 788,06 €	37 548,00 €	1,000	22 788,00 €	22 788,00 €
2016	1 899,01 €	1 899,00 €	22 788,06 €	37 548,00 €	1,000	22 788,00 €	22 788,00 €
2017	1 899,01 €	1 899,00 €	22 788,06 €	37 548,00 €	1,000	22 788,00 €	22 788,00 €
2018	1 899,01 €	1 899,00 €	22 788,06 €	37 548,00 €	1,000	22 788,00 €	22 788,00 €
2019	1 899,01 €	1 899,00 €	22 788,06 €	37 548,00 €	1,000	22 788,00 €	22 788,00 €
2020	1 899,01 €	1 899,00 €	22 788,06 €	37 548,00 €	1,000	22 788,00 €	22 788,00 €
2021	1 899,01 €	1 899,00 €	22 788,06 €	37 548,00 €	1,000	22 788,00 €	22 788,00 €
2022	1 899,01 €	1 899,00 €	22 788,06 €	37 548,00 €	1,000	22 788,00 €	22 788,00 €
2023	1 899,00 €	1 899,00 €	15 192,03 €	37 548,00 €	1,000	15 192,00 €	
Moyenne des 25 salaires annuels plafonnés revalorisés SAM :							21 872,66 €

(1) Salaires bruts mensuels exprimés dans la devise renseignée.

(2) Salaires bruts mensuels exprimés en euros.

(3) Salaires bruts proratisés en fonction de la durée d'activité pendant l'année.

(4) Nous avons supposé un plafond constant pour les années futures.

(5) Salaires annuels actualisés par le coefficient de revalorisation et limités au plafond de la Sécurité Sociale revalorisé au 1er avril.

(6) Salaires retenus pour le calcul de la pension : le nombre d'années retenues évolue de 10 à 25 selon la date d'effet de la pension et l'année de naissance de l'assuré.

Nombre de trimestres d'assurance

Monsieur DUPONT

Année	Salaires annuels (1)	Montants de référence (2)	Trimestres Sécurité Sociale (3)	Trimestres autres régimes	Trimestres tous régimes confondus (4)
1982	455,36 €	553,39 €			
1983	1 690,35 €	618,64 €	2		2
1984	4 027,70 €	694,56 €	4		4
1985	11 001,48 €	742,73 €	4		4
1986	2 775,94 €	793,95 €	3		3
1987	13 224,64 €	820,79 €	4		4
1988	17 872,81 €	848,84 €	4		4
1989	15 873,44 €	876,89 €	4		4
1990	13 391,12 €	911,95 €	4		4
1991	16 719,54 €	973,84 €	4		4
1992	19 660,28 €	995,80 €	4		4
1993	29 840,98 €	1 038,48 €	4		4
1994	9 741,94 €	1 061,96 €	4	4	4
1995	10 150,05 €	1 084,22 €	4	4	4
1996	11 104,99 €	1 127,51 €	4	4	4
1997	10 283,90 €	1 155,86 €	4	4	4
1998	10 416,53 €	1 202,21 €	4	4	4
1999	10 152,95 €	1 226,30 €	4	4	4
2000	11 626,98 €	1 241,54 €	4	4	4
2001	12 115,73 €	1 281,18 €	4	4	4
2002	10 202,00 €	1 334,00 €	4	4	4
2003	11 535,00 €	1 366,00 €	4	4	4
2004	12 579,00 €	1 438,00 €	4	4	4
2005	13 757,00 €	1 522,00 €	4	4	4
2006	16 108,00 €	1 606,00 €	4	4	4
2007	15 005,00 €	1 654,00 €	4	4	4
2008	15 283,00 €	1 688,00 €	4	4	4
2009	15 527,00 €	1 742,00 €	4	4	4
2010	16 990,00 €	1 772,00 €	4	4	4
2011	18 703,00 €	1 800,00 €	4	4	4
2012	22 350,00 €	1 880,00 €	4	4	4
2013	22 788,06 €	1 886,00 €	4	4	4
2014	22 788,06 €	1 414,50 €	4	4	4
2015	22 788,06 €	1 414,50 €	4	4	4
2016	22 788,06 €	1 414,50 €	4	4	4
2017	22 788,06 €	1 414,50 €	4	4	4
2018	22 788,06 €	1 414,50 €	4	4	4
2019	22 788,06 €	1 414,50 €	4	4	4
2020	22 788,06 €	1 414,50 €	4	4	4
2021	22 788,06 €	1 414,50 €	4	4	4
2022	22 788,06 €	1 414,50 €	4	4	4
2023	15 192,03 €	1 414,50 €	2	2	2
Total			159	118	159

(1) Salaires annuels (proratisés en fonction de la durée d'activité pendant l'année) au titre des périodes Salarié.

(2) Montants de référence (coûts d'acquisition d'un trimestre Sécurité Sociale).

(3) Il s'agit de la durée d'assurance à la Sécurité Sociale. Elle n'inclut pas les majorations de trimestres.

(4) Trimestres tous régimes confondus limités à 4 par an.

Comparatif retraite

Monsieur DUPONT

Les prestations qui vous seront versées après votre cessation d'activité peuvent varier en fonction de votre âge lors de votre départ en retraite. Les données présentées ci-dessous vous permettront ainsi, en fonction de l'âge de départ en retraite, de comparer les prestations perçues et d'évaluer la couverture de vos revenus par celles-ci.

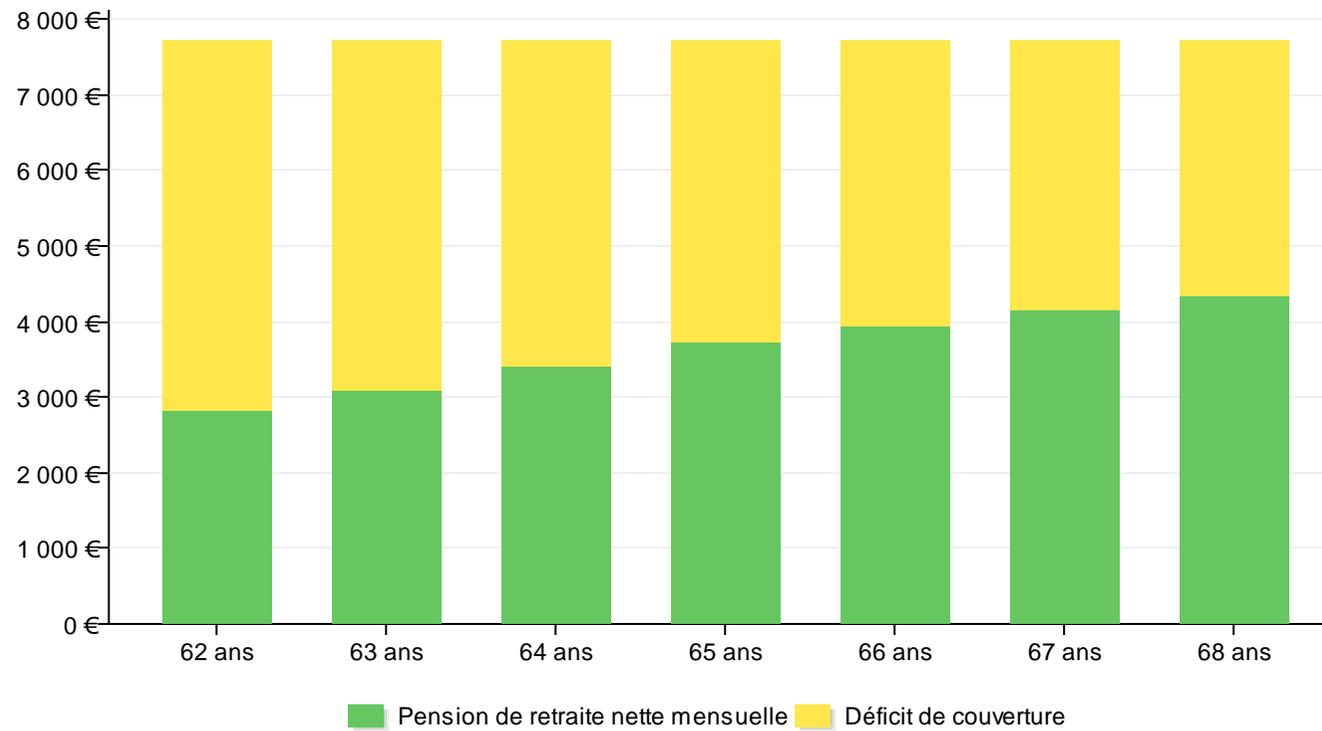
Comparatif fonction de la date de départ en retraite

Le comparatif ci-dessous repose sur un départ à la retraite situé entre **62** et **68** ans. Nous avons supposé que les pensions étaient perçues mensuellement.

Départ en retraite à ...	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans
Départ en retraite le 01/09 ...	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Durée d'assurance (trimestres)	147	151	155	159	163	167	171
Dernier revenu net (1)	7 712 €	7 712 €	7 712 €	7 712 €	7 712 €	7 712 €	7 712 €
Pensions et rentes brutes	3 034 €	3 349 €	3 670 €	4 009 €	4 244 €	4 483 €	4 688 €
Régime de base	1 044 €	1 161 €	1 284 €	1 413 €	1 546 €	1 684 €	1 791 €
Régime complémentaire	1 264 €	1 391 €	1 514 €	1 647 €	1 716 €	1 785 €	1 851 €
Régime supplémentaire	726 €	797 €	872 €	949 €	982 €	1 014 €	1 046 €
Pensions et rentes nettes (2)	2 807 €	3 097 €	3 395 €	3 710 €	3 926 €	4 146 €	4 338 €
Taux de remplacement net (2/1)	36 %	40 %	44 %	48 %	51 %	54 %	56 %
Pension de réversion brute	1 663 €	1 834 €	2 010 €	2 196 €	2 322 €	2 451 €	2 562 €
Pension de réversion nette (3)	1 538 €	1 696 €	1 860 €	2 032 €	2 149 €	2 269 €	2 371 €
Taux de réversion global (3/2)	55 %	55 %	55 %	55 %	55 %	55 %	55 %

Synthèse

Le graphique suivant met en évidence la couverture de vos revenus d'activité par le montant des prestations retraite perçues en fonction de votre âge de départ en retraite.



RETRAITE - MADAME DUPONT

Reconstitution de carrière

Madame DUPONT

Données personnelles

Madame DUPONT, vous êtes née le 20 avril 1961.

Vous êtes mariée, vous avez 3 enfants, dont aucun ne sera à votre charge à votre départ en retraite.

Carrière

Vous avez exercé ou vous exercez les activités professionnelles suivantes :

01/01/1979-30/04/2026	Salarié non titulaire de l'Etat
01/01/1984-31/12/1984	Salarié non cadre
01/01/1994-31/12/1999	Médecin

Vous envisagez de partir à la retraite le 1er mai 2026, à 65 ans.

Détail des périodes d'activité

Salarié non titulaire de l'Etat du 01/01/1979 au 30/04/2026

Vous exercez la profession de salarié non titulaire de l'Etat depuis le 01/01/1979.

Votre revenu brut annualisé en 1979 s'élevait à 2 670 F. En 2014, il s'élevait à 45 481 €

Vous envisagez de cesser cette activité le 30/04/2026 à votre départ en retraite (à 65 ans).

IRCANTEC

Classique

Date d'adhésion :

01/01/1979

Nombre de points :

8 700, au 31/12/2012

Salarié non cadre du 01/01/1984 au 31/12/1984

Vous avez exercé la profession de salarié non cadre du 01/01/1984 au 31/12/1984.

Votre revenu brut annualisé en 1984 s'élevait à 5 000 F.

ARRCO

Caisse d'affiliation :

Inconnue

Nombre de points Tranche A :

30, au 31/12/2012

Taux de cotisation(*) Tranche A :

4,00 %, en 1984

Taux de cotisation(*) Tranche B :

4,00 %, en 1984

(*) Il s'agit de taux contractuels.

Médecin du 01/01/1994 au 31/12/1999

Vous avez exercé la profession de Médecin du 01/01/1994 au 31/12/1999.

Votre revenu net annualisé en 1994 s'élevait à 50 000 F. En 1999, il s'élevait à 53 750 F.

CARMF

Nombre de points acquis avant 1991 :

0, au 31/12/2012

Nombre de points acquis depuis 1991 :

24, au 31/12/2012

Conventionné (ASV) :

Oui

Nombre de points :

155, au 31/12/2012

Détail des prestations retraite

Madame DUPONT

Prestations versées par les régimes obligatoires

Vous souhaitez prendre votre retraite le 01/05/2026.

Vous percevrez votre retraite :

- le 01/05/2026 au titre des régimes des salariés (Sécurité Sociale, ARRCO, AGIRC), des artisans, des commerçants, des exploitants agricoles, des fonctionnaires
- le 01/07/2026 au titre des régimes des professions libérales

Les prestations de retraite présentées ci-dessous, déterminées en fonction de la réglementation actuelle, vous seront versées par les régimes obligatoires à votre départ en retraite. Ces prestations se substituent à vos revenus d'activité mais ne seront probablement pas équivalentes.

Le calcul de votre future retraite vous permet donc d'évaluer si votre pouvoir d'achat sera maintenu après votre cessation d'activité. Vous pouvez alors anticiper un éventuel décalage entre votre train de vie actuel et futur en prenant dès à présent les dispositions permettant de diminuer ou de supprimer cet éventuel écart de revenus.

REGIME / CAISSE	Nb. de points	Valeur du point	Retraite théorique mensuelle	Coefficient	Major. / enfants	Retraite versée mensuelle (Brut)	Taux de réversion
Régime général SS			1 335 €	1,138	10,00 %	1 670 €	54 %
CNAVPL	2 000	0,5620	94 €	1,082	0,00 %	102 €	54 %
Total régimes de base			1 429 €			1 772 €	
ARRCO							
Caisse ARRCO	30	1,2513	3 €	1,000	0,00 %	3 €	60 %
IRCANTEC	19 176	0,4746	758 €	1,069	10,00 %	891 €	50 %
CARMF depuis 1991	24	77,4000	155 €	1,000	10,00 %	171 €	60 %
Total régimes complémentaires			916 €			1 065 €	
ASV - CARMF	155	13,0000	168 €	1,000	10,00 %	185 €	50 %
Total régimes supplémentaires			168 €			185 €	

Revenu mensuel brut de fin de carrière	3 790 €
Soit un revenu net de ...	2 918 €
Pension de retraite mensuelle brute	3 022 €
Soit une pension de retraite nette de ...	2 789 €
Réversion maximale brute	1 599 €
Soit une réversion maximale nette de ...	1 477 €

La réversion calculée correspond à la réversion maximale que percevrait votre conjoint à votre décès ; c'est-à-dire la pension qui lui serait versée dans le cas où vous décéderiez durant votre retraite. Le calcul ne tient pas compte des éventuelles conditions nécessaires à l'attribution de cette réversion (conditions de ressources personnelles du conjoint, partage entre les ex-conjoints).

Pension de base

Madame DUPONT

La pension de base du régime général de la **Sécurité Sociale** s'établit à partir de la formule suivante :

Salaire annuel moyen x Taux de la pension x (Nombre de trimestres Sécurité sociale / Durée de référence)

Salaire annuel moyen (SAM)

Le salaire annuel moyen (SAM) correspond à la moyenne des salaires que vous avez perçus au cours des "meilleures années" de votre carrière (autrement dit, vos salaires les plus élevés).

Néanmoins, seule la part de vos salaires inférieure au plafond de la Sécurité sociale est retenue.

Pour tenir compte de l'inflation, les salaires sont ensuite revalorisés au moyen de coefficients fixés par la Sécurité sociale.

Le nombre d'années à retenir varie de 10 à 25, en fonction de l'année de naissance de l'assuré.

Madame DUPONT, vous êtes née en 1961, le SAM sera donc calculé sur les 25 meilleures années.

Votre **SAM** s'élève à **32 038,48 €**

Nombre de trimestres Sécurité Sociale

Le nombre de trimestres Sécurité Sociale correspond au nombre de trimestres accomplis et validés, augmentés d'éventuelles majorations.

Nombre de trimestres Sécurité Sociale acquis par cotisation (1)	158
Nombre de trimestres acquis par majoration (2)	24
Nombre total de trimestres Sécurité Sociale	182

(1) Le nombre de trimestres acquis par cotisation est fonction du niveau de revenu.

(2) Il s'agit des majorations de trimestres pour les parents (8 trimestres par enfant et 8 trimestres supplémentaires pour l'éducation d'un enfant handicapé), et pour les assurés liquidant leur retraite après l'âge d'ouverture des droits majoré de 5 ans, sans avoir acquis le nombre de trimestres nécessaires (2,5 % par trimestre d'ajournement après cet âge).

Durée de référence

Madame DUPONT, vous êtes née en 1961 et souhaitez partir en retraite en 2026 ; votre durée de référence s'élève donc à **168 trimestres**.

Taux de la pension

Le taux de la pension dépend du nombre de trimestres acquis au titre de la Sécurité Sociale (et le cas échéant, au titre de l'ensemble des régimes de base) et de l'âge de départ en retraite.

Nombre de trimestres

Nombre de trimestres Sécurité Sociale	182
Nombre de trimestres acquis dans d'autres régimes de base	0
Nombre de trimestres tous régimes confondus	182
Nombre de trimestres exigés	168

Taux de la pension

Vous envisagez de partir à la retraite à **65 ans**. A cette date, vous aurez acquis un nombre de trimestres supérieur au nombre de trimestres exigés pour avoir droit au taux plein. Votre pension sera donc majorée de 0,75 % par trimestre supplémentaire la première année, puis 1 % au-delà (ou 1,25 % à partir de 65 ans) et de 1,25 % par trimestre supplémentaire à compter du 01/01/2009.

Vous aurez acquis, après vos 62 ans, 11 trimestres supplémentaires au-delà de la durée exigée (dont 11 trimestres après le 01/01/2009) ; le taux de votre pension s'élèvera donc à **56,88 %**.

Montant de la pension

Compte tenu des informations détaillées ci-dessus, votre **pension annuelle théorique** s'élève donc à **18 221,89 €** soit :

32 038,48 € x 56,88 % x (168* / 168)

(*)Le nombre de trimestres Sécurité sociale (182), ne pouvant dépasser la durée de référence (168), est ramené à 168 trimestres.

Par ailleurs, vous avez élevé au moins trois enfants, vous bénéficiez donc d'une majoration de votre pension de 10,00 %.

Votre pension de base brute s'élèvera donc à **20 044,08 € par an, soit 1 670,34 € par mois**.

Pension de réversion

En cas de décès pendant la retraite, une pension de réversion pourrait être versée à votre conjoint. Elle serait égale à 54,00 % de la pension principale, soit 901,80 € par mois, si ses ressources personnelles ne dépassent pas un plafond mensuel de 1 634,53 €.

Revenu annuel moyen (SAM ou RAM)

Madame DUPONT

Le salaire annuel moyen (SAM) correspond à la moyenne de vos 25 meilleurs salaires, inférieurs au plafond de la Sécurité sociale (colonne 4). Pour tenir compte de l'inflation, les salaires sont revalorisés (colonne 6) au moyen de coefficients (colonne 5) fixés par la Sécurité sociale.

Année	Salaires (1) mensuels moyens	Salaires (2) mensuels moyens (€)	Salaires (3) annuels (€)	Plafonds annuels de la Sécurité sociale (4)	Coefficients de revalorisation	Salaires (5) plafonnés revalorisés (€)	Les 25 meilleurs (6) salaires (€)
1979	222,50 F	33,91 €	407,03 €	8 177,37 €	2,788	1 134,82 €	
1980	273,99 F	41,76 €	501,22 €	9 165,23 €	2,451	1 228,51 €	
1981	345,89 F	52,73 €	632,77 €	10 482,39 €	2,164	1 369,31 €	
1982	436,14 F	66,48 €	797,86 €	12 503,87 €	1,933	1 542,28 €	
1983	542,19 F	82,65 €	991,86 €	13 976,53 €	1,824	1 809,17 €	
1984	1 077,45 F	164,25 €	1 971,07 €	15 183,92 €	1,729	3 407,99 €	
1985	789,08 F	120,29 €	1 443,53 €	16 272,41 €	1,657	2 391,92 €	
1986	928,40 F	141,53 €	1 698,39 €	17 104,78 €	1,620	2 751,40 €	
1987	1 059,62 F	161,53 €	1 938,46 €	17 809,09 €	1,561	3 025,95 €	
1988	1 215,15 F	185,24 €	2 222,97 €	18 348,76 €	1,524	3 387,82 €	
1989	1 387,31 F	211,49 €	2 537,92 €	19 098,81 €	1,470	3 730,75 €	
1990	1 598,11 F	243,63 €	2 923,57 €	19 976,92 €	1,431	4 183,62 €	
1991	1 836,68 F	279,99 €	3 359,99 €	21 001,38 €	1,408	4 730,86 €	
1992	2 107,43 F	321,27 €	3 855,31 €	21 970,95 €	1,364	5 258,64 €	
1993	2 398,55 F	365,65 €	4 387,88 €	22 839,91 €	1,364	5 985,08 €	
1994	2 722,16 F	414,99 €	4 979,88 €	23 342,99 €	1,339	6 668,05 €	
1995	3 076,85 F	469,06 €	5 628,75 €	23 772,90 €	1,323	7 446,83 €	
1996	3 480,05 F	530,53 €	6 366,36 €	24 577,83 €	1,291	8 218,98 €	
1997	3 945,23 F	601,44 €	7 217,36 €	25 099,21 €	1,277	9 216,56 €	
1998	4 440,15 F	676,89 €	8 122,76 €	25 776,08 €	1,263	10 259,05 €	
1999	4 970,97 F	757,81 €	9 093,83 €	26 471,25 €	1,249	11 358,19 €	
2000	5 554,42 F	846,76 €	10 161,19 €	26 892,01 €	1,243	12 630,37 €	
2001	6 279,44 F	957,29 €	11 487,53 €	27 349,35 €	1,218	13 991,82 €	13 991,82 €
2002	1 082,02 €	1 082,02 €	12 984,27 €	28 224,00 €	1,191	15 463,94 €	15 463,94 €
2003	1 226,22 €	1 226,21 €	14 714,60 €	29 184,00 €	1,172	17 245,98 €	17 245,98 €
2004	1 391,57 €	1 391,57 €	16 698,89 €	29 712,00 €	1,153	19 253,94 €	19 253,94 €
2005	1 580,05 €	1 580,04 €	18 960,59 €	30 192,00 €	1,133	21 482,81 €	21 482,81 €
2006	1 788,47 €	1 788,46 €	21 461,59 €	31 068,00 €	1,114	23 908,66 €	23 908,66 €
2007	2 021,00 €	2 021,00 €	24 252,00 €	32 184,00 €	1,095	26 555,94 €	26 555,94 €
2008	2 280,39 €	2 280,39 €	27 364,71 €	33 276,00 €	1,083	29 636,29 €	29 636,29 €
2009	2 606,48 €	2 606,48 €	31 277,81 €	34 308,00 €	1,074	33 592,57 €	33 592,57 €
2010	2 900,61 €	2 900,60 €	34 807,29 €	34 620,00 €	1,064	36 835,68 €	36 835,68 €
2011	3 274,12 €	3 274,11 €	39 289,40 €	35 352,00 €	1,055	37 296,36 €	37 296,36 €
2012	3 717,25 €	3 717,25 €	44 607,00 €	36 372,00 €	1,034	37 608,64 €	37 608,64 €
2013	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 032,00 €	1,013	37 513,41 €	37 513,41 €
2014	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2015	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2016	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2017	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2018	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2019	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2020	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2021	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2022	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2023	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2024	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2025	3 790,11 €	3 790,10 €	45 481,29 €	37 548,00 €	1,000	37 548,00 €	37 548,00 €
2026	3 790,11 €	3 790,10 €	15 160,43 €	37 548,00 €	1,000	12 516,00 €	37 548,00 €
Moyenne des 25 salaires annuels plafonnés revalorisés SAM :							32 038,48 €

(1) Salaires bruts mensuels exprimés dans la devise renseignée.

(2) Salaires bruts mensuels exprimés en euros.

(3) Salaires bruts proratisés en fonction de la durée d'activité pendant l'année.

(4) Nous avons supposé un plafond constant pour les années futures.

(5) Salaires annuels actualisés par le coefficient de revalorisation et limités au plafond de la Sécurité Sociale revalorisé au 1er avril.

(6) Salaires retenus pour le calcul de la pension : le nombre d'années retenues évolue de 10 à 25 selon la date d'effet de la pension et l'année de naissance de l'assuré.

Nombre de trimestres d'assurance

Madame DUPONT

Année	Salaires annuels (1)	Montants de référence (2)	Trimestres Sécurité Sociale (3)	Trimestres autres régimes	Trimestres tous régimes confondus (4)
1979	407,03 €	344,84 €	1		1
1980	501,22 €	394,23 €	1		1
1981	632,77 €	450,94 €	1		1
1982	797,86 €	553,39 €	1		1
1983	991,86 €	618,64 €	1		1
1984	1 971,07 €	694,56 €	2		2
1985	1 443,53 €	742,73 €	1		1
1986	1 698,39 €	793,95 €	2		2
1987	1 938,46 €	820,79 €	2		2
1988	2 222,97 €	848,84 €	2		2
1989	2 537,92 €	876,89 €	2		2
1990	2 923,57 €	911,95 €	3		3
1991	3 359,99 €	973,84 €	3		3
1992	3 855,31 €	995,80 €	3		3
1993	4 387,88 €	1 038,48 €	4		4
1994	4 979,88 €	1 061,96 €	4		4
1995	5 628,75 €	1 084,22 €	4	4	4
1996	6 366,36 €	1 127,51 €	4	4	4
1997	7 217,36 €	1 155,86 €	4	4	4
1998	8 122,76 €	1 202,21 €	4	4	4
1999	9 093,83 €	1 226,30 €	4	4	4
2000	10 161,19 €	1 241,54 €	4		4
2001	11 487,53 €	1 281,18 €	4		4
2002	12 984,27 €	1 334,00 €	4		4
2003	14 714,60 €	1 366,00 €	4		4
2004	16 698,89 €	1 438,00 €	4		4
2005	18 960,59 €	1 522,00 €	4		4
2006	21 461,59 €	1 606,00 €	4		4
2007	24 252,00 €	1 654,00 €	4		4
2008	27 364,71 €	1 688,00 €	4		4
2009	31 277,81 €	1 742,00 €	4		4
2010	34 807,29 €	1 772,00 €	4		4
2011	39 289,40 €	1 800,00 €	4		4
2012	44 607,00 €	1 880,00 €	4		4
2013	45 481,29 €	1 886,00 €	4		4
2014	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2015	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2016	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2017	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2018	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2019	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2020	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2021	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2022	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2023	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2024	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2025	45 481,29 €	1 414,50 €	4		4
2026	15 160,43 €	1 414,50 €	1		1
Total			158	24	158

- (1) Salaires annuels (proratés en fonction de la durée d'activité pendant l'année) au titre des périodes Salarié.
(2) Montants de référence (coûts d'acquisition d'un trimestre Sécurité Sociale).
(3) Il s'agit de la durée d'assurance à la Sécurité Sociale. Elle n'inclut pas les majorations de trimestres.
(4) Trimestres tous régimes confondus limités à 4 par an.

Comparatif retraite

Madame DUPONT

Les prestations qui vous seront versées après votre cessation d'activité peuvent varier en fonction de votre âge lors de votre départ en retraite. Les données présentées ci-dessous vous permettront ainsi, en fonction de l'âge de départ en retraite, de comparer les prestations perçues et d'évaluer la couverture de vos revenus par celles-ci.

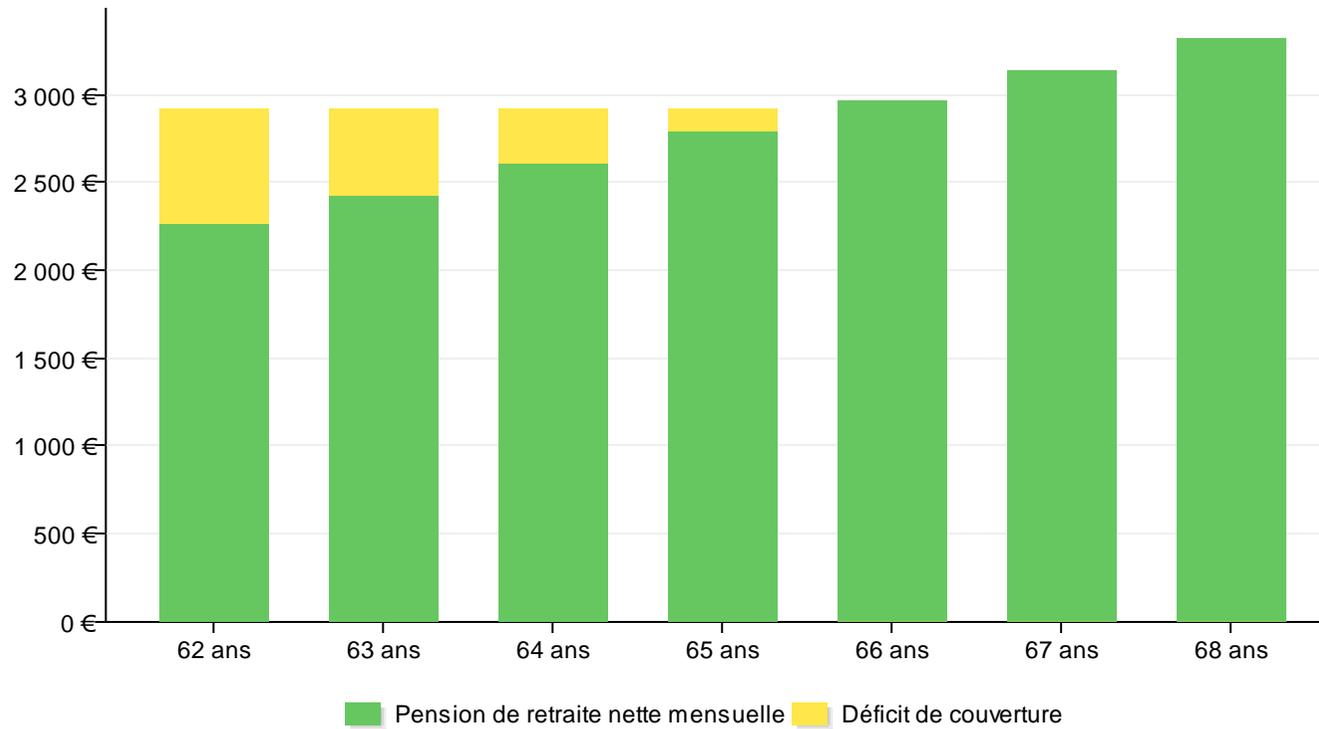
Comparatif fonction de la date de départ en retraite

Le comparatif ci-dessous repose sur un départ à la retraite situé entre **62** et **68** ans. Nous avons supposé que les pensions étaient perçues mensuellement.

Départ en retraite à ...	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans
Départ en retraite le 01/05 ...	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Durée d'assurance (trimestres)	170	174	178	182	186	190	194
Dernier revenu net (1)	2 918 €	2 918 €	2 918 €	2 918 €	2 918 €	2 918 €	2 918 €
Pensions et rentes brutes	2 452 €	2 624 €	2 822 €	3 022 €	3 209 €	3 399 €	3 592 €
Régime de base	1 418 €	1 523 €	1 646 €	1 772 €	1 900 €	2 028 €	2 156 €
Régime complémentaire	877 €	935 €	1 000 €	1 065 €	1 124 €	1 186 €	1 251 €
Régime supplémentaire	157 €	166 €	176 €	185 €	185 €	185 €	185 €
Pensions et rentes nettes (2)	2 263 €	2 422 €	2 605 €	2 789 €	2 962 €	3 137 €	3 315 €
Taux de remplacement net (2/1)	78 %	83 %	89 %	96 %	102 %	108 %	114 %
Pension de réversion brute	1 299 €	1 388 €	1 492 €	1 599 €	1 696 €	1 797 €	1 899 €
Pension de réversion nette (3)	1 199 €	1 282 €	1 377 €	1 477 €	1 567 €	1 660 €	1 754 €
Taux de réversion global (3/2)	53 %	53 %	53 %	53 %	53 %	53 %	53 %

Synthèse

Le graphique suivant met en évidence la couverture de vos revenus d'activité par le montant des prestations retraite perçues en fonction de votre âge de départ en retraite.



PRÉVOYANCE - MONSIEUR DUPONT

Garanties prévoyance

Assuré : Monsieur

Toute votre vie, vous pouvez être victime d'un des risques étudiés ci-dessous. Il est important de réaliser une estimation des revenus de remplacement que vous percevrez en cas de survenance du risque afin de prendre, dès aujourd'hui, toutes les dispositions utiles.

Données personnelles

Monsieur Jean DUPONT, vous êtes l'assuré.

Vous êtes né le 1er septembre 1958.

Vous êtes marié, vous avez élevé 3 enfants, dont 2 sont toujours à charge.

En cas de décès au 01/06/2014

Garanties du conjoint

Madame Louise DUPONT		
Capital	50 894 €	
Sécurité Sociale (1)	5 697 €	
Sécurité Sociale	5 697 €	
CARMF	39 500 €	
Rente annuelle		
CARMF (2)	11 732 €	du 01/06/2014 au 30/04/2016
CARMF (2)	10 693 €	du 01/05/2016 au 30/04/2021
Pension de réversion annuelle		
Sécurité Sociale	1 265 €	à compter du 01/06/2014
CARMF	6 999 €	à compter du 01/05/2021
ASV - CARMF	3 911 €	à compter du 01/05/2021

Garanties des enfants

Mademoiselle Aurélie FOSSOUD		
Rente annuelle		
CARMF	7 155 €	du 01/06/2014 au 17/08/2016
Mademoiselle Marie Julie FOSSOUD		
Capital	11 394 €	
Sécurité Sociale (1)	11 394 €	
Rente annuelle		
CARMF	7 155 €	du 01/06/2014 au 16/05/2024

(1) L'assuré doit avoir accompli au moins 1 an de service ayant donné lieu au versement de cotisations.

(2) Le cumul de la pension de réversion du régime de base et de la rente temporaire ne peut dépasser 13 365 €

En cas d'incapacité au 01/06/2014

Vos garanties

Monsieur Jean DUPONT		
Indemnités journalières		
Sécurité Sociale (1)	63,30 €	du 04/06/2014 au 29/08/2014
Sécurité Sociale (1)	31,65 €	du 30/08/2014 au 27/11/2014
CARMF (2)	126,54 €	du 30/08/2014 au 29/08/2017

(1) Les indemnités journalières ne sont servies qu'après un délai de carence de 3 jours.

Les indemnités journalières cessent d'être versées après une période de 3 ans. Elles sont remplacées par une pension d'invalidité (reconnue après examen médical) versée jusqu'à la liquidation de la retraite à 62 ans.

(2) L'indemnité journalière cesse après une période de 3 ans par substitution d'une pension d'invalidité définitive reconnue après examen.

En cas d'invalidité au 01/06/2014

Vos garanties

Monsieur Jean DUPONT			
Rente annuelle			
Sécurité Sociale (1)	Catégorie 1	7 134 €	du 01/06/2014 au 31/08/2020
Sécurité Sociale (1)	Catégorie 2	11 891 €	du 01/06/2014 au 31/08/2020
Sécurité Sociale (1)	Catégorie 3	25 049 €	du 01/06/2014 au 31/08/2020
CARMF (2)	Invalidité = 100 %	33 670 €	du 01/06/2014 au 31/08/2020

Garanties des enfants

Mademoiselle Aurélie FOSSOUD			
Rente annuelle			
CARMF (2)	Invalidité = 100 %	6 469 €	du 01/06/2014 au 17/08/2016
Mademoiselle Marie Julie FOSSOUD			
Rente annuelle			
CARMF (2)	Invalidité = 100 %	6 469 €	du 01/06/2014 au 16/05/2024

(1) Catégorie 1 :

Le salarié atteint d'une invalidité de 1ère catégorie peut continuer à exercer son activité.

A 62 ans, sa pension d'invalidité est remplacée par la pension de retraite. Il peut cependant y renoncer tant qu'il exerce son activité.

Catégorie 2 :

Il s'agit d'une invalidité totale et définitive à l'égard de toute activité rémunératrice.

La pension cesse d'être versée à 62 ans par substitution de la pension de retraite anticipée attribuée pour inaptitude au travail.

Catégorie 3 :

L'invalidité du 3ème groupe comprend les invalides incapables d'exercer une profession quelconque avec en plus l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne.

La pension cesse d'être versée à 62 ans par substitution de la pension de retraite anticipée attribuée pour inaptitude au travail.

(2) Invalidité totale = 100 % :

L'invalidité totale et définitive est une invalidité vous empêchant d'exercer votre métier.

La pension se compose :

- d'une rente annuelle de 23 220 €
- d'une majoration de 8 127 € pour le conjoint
- d'une majoration de 2 322 € pour les familles d'au moins 3 enfants.
- d'une allocation annuelle pour chaque enfant à charge de 6 469 €

Si l'assistance d'une tierce personne est nécessaire, l'assuré a droit à une majoration de 8 127 €.

La pension cesse d'être versée à 62 ans par substitution de la pension de retraite anticipée attribuée pour inaptitude au travail.

PRÉVOYANCE - MADAME DUPONT

Garanties prévoyance

Assuré : Madame

Toute votre vie, vous pouvez être victime d'un des risques étudiés ci-dessous. Il est important de réaliser une estimation des revenus de remplacement que vous percevrez en cas de survenance du risque afin de prendre, dès aujourd'hui, toutes les dispositions utiles.

Données personnelles

Madame Louise DUPONT, vous êtes l'assuré.

Vous êtes née le 20 avril 1961.

Vous êtes mariée, vous avez élevé 3 enfants, dont 2 sont toujours à charge.

En cas de décès au 01/06/2014

Garanties du conjoint

Monsieur Jean DUPONT		
Capital	20 757 €	
Sécurité Sociale (1)	11 370 €	
Sécurité Sociale	9 387 €	
Pension de réversion annuelle		
ARRCO	25 €	à compter du 01/06/2014
Sécurité Sociale	2 541 €	à compter du 01/06/2014
CARMF	1 226 €	à compter du 01/09/2018
ASV - CARMF	1 108 €	à compter du 01/09/2018

Garanties des enfants

Mademoiselle Marie Julie FOSSOUD		
Capital	22 741 €	
Sécurité Sociale (1)	22 741 €	

(1) L'assuré doit avoir accompli au moins 1 an de service ayant donné lieu au versement de cotisations.

En cas d'incapacité au 01/06/2014

Vos garanties

Madame Louise DUPONT		
Indemnités journalières		
Sécurité Sociale (1)	126,34 €	du 04/06/2014 au 29/08/2014
Sécurité Sociale (1)	63,17 €	du 30/08/2014 au 27/11/2014

(1) Les indemnités journalières ne sont servies qu'après un délai de carence de 3 jours. Les indemnités journalières cessent d'être versées après une période de 3 ans. Elles sont remplacées par une pension d'invalidité (reconnue après examen médical) versée jusqu'à la liquidation de la retraite à 62 ans.

En cas d'invalidité au 01/06/2014

Vos garanties

Madame Louise DUPONT			
Rente annuelle			
Sécurité Sociale (1)	Catégorie 1	9 111 €	du 01/06/2014 au 30/04/2023
Sécurité Sociale (1)	Catégorie 2	15 184 €	du 01/06/2014 au 30/04/2023
Sécurité Sociale (1)	Catégorie 3	28 342 €	du 01/06/2014 au 30/04/2023

(1) Catégorie 1 :

Le salarié atteint d'une invalidité de 1ère catégorie peut continuer à exercer son activité.

A 62 ans, sa pension d'invalidité est remplacée par la pension de retraite. Il peut cependant y renoncer tant qu'il exerce son activité.

Catégorie 2 :

Il s'agit d'une invalidité totale et définitive à l'égard de toute activité rémunératrice.

La pension cesse d'être versée à 62 ans par substitution de la pension de retraite anticipée attribuée pour inaptitude au travail.

Catégorie 3 :

L'invalidité du 3ème groupe comprend les invalides incapables d'exercer une profession quelconque avec en plus l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne.

La pension cesse d'être versée à 62 ans par substitution de la pension de retraite anticipée attribuée pour inaptitude au travail.